

I. Les déplacements

Le Ministère des Affaires Etrangères a revu la liste des pays où est constatée une transmission interhumaine du coronavirus. La Poste adapte en conséquence ses mesures de prévention.

- 1. Les déplacements / transits pour des motifs professionnels sont annulés dans les pays ou les zones où une transmission interhumaine épidémique est signalée :**
 - Chine
 - Hong-Kong
 - Macao
 - Singapour
 - Corée du Sud
 - Les régions de Lombardie et Vénétie en Italie
- 2. Les mesures concernant les voyageurs qui se seraient rendus dans un de ces pays / régions depuis vendredi 21 février, pour des motifs professionnels ou personnels**

Conseils aux voyageurs

Toute personne de retour d'un de ces pays/régions doit dans les 14 jours suivant son retour :

- ▶ Surveiller sa température 2 fois par jour
 - ▶ Porter un masque chirurgical en présence de son entourage et en dehors du domicile
 - ▶ Eviter les activités non indispensables (grands rassemblements, restaurants, cinéma) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, lieux d'hébergement de personnes âgées)
 - ▶ Se laver les mains régulièrement
- En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer
- ▶ Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant votre voyage
 - ▶ Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

- **Dans tous les cas, ne pas se rendre sur le lieu de travail ou sur un autre site de La Poste**
- Informer son manager, son responsable RH ou le médecin du travail de sa situation
- En l'absence de symptômes, il sera demandé à ces personnes de rester à domicile pendant 14 jours pour prévenir tout risque durant la période d'incubation du virus. Selon la nature des activités de la personne et en accord avec son manager, la personne sera pendant cette période en télétravail ou en dispense d'activité.

Il est demandé d'informer les collaborateurs qui envisageraient néanmoins de se rendre à titre privé dans l'une de ces destinations, qu'ils devront à leur retour respecter ces consignes et vérifier que leur contrat personnel d'assurance comporte une garantie rapatriement valide dans le contexte actuel. La Poste ne prendra pas en charge le rapatriement éventuel.

3. Les déplacements privés dans d'autres pays, notamment d'Asie

Dans le cas où le déplacement privé aurait lieu dans d'autres pays que ceux où la transmission interhumaine épidémique est signalée, notamment dans les pays d'Asie, il est demandé de rappeler aux collaborateurs qu'ils pourront reprendre le travail à leur retour, sauf en cas de symptômes (fièvre, toux).

Si les symptômes apparaissent au retour ou dans les 14 jours suivants, ils devront immédiatement mettre un masque chirurgical et appeler le 15. Ils informeront leur manager, leur responsable RH ou le médecin du travail de leur situation.

Dans tous les cas, le médecin du travail peut être contacté en cas de question.

Ces informations seront actualisées en fonction des recommandations du ministère de la santé et du ministère des affaires étrangères : www-diplomatie.gouv.fr

II. Protection des personnes dans les processus de production

Rappel : le coronavirus ne survit pas plus de 3 heures sur un objet (courrier, colis, PPI) en milieu sec.

1. Les flux avec la Chine :

- Compte tenu des délais de transport, il n'y a pas de risque de contamination sur un objet en provenance de Chine
- Les envois à destination de la Chine ont été stoppés non pas pour des raisons médicales mais à cause de la suppression d'un grand nombre de liaisons aériennes à destination de la Chine.

2. Les flux avec l'Italie

A la suite d'une réunion de crise le 24 février, les pouvoirs publics français n'ont pris aucune mesure particulière pour les zones frontalières avec l'Italie.

La Poste ne prend donc pas de mesures de prévention supplémentaires pour les personnes qui travaillent dans les entités des régions frontalières avec l'Italie (toutes branches et supports), à l'exception des établissements qui réceptionnent du trafic en provenance de Lombardie ou de Vénétie.

NB : la Lombardie et la Vénétie ne sont pas limitrophes de la France.

Tous les envois en provenance d'Italie mettent plus de 3h pour être acheminés dans les plateformes d'arrivée de La Poste à Lyon (bureau d'échange, PIC, PFC) : il n'y a donc pas de risque de contamination ni dans ces établissements, ni en PDC/PPDC, ni en bureau de poste à l'occasion d'une mise en instance.

Le courrier de Milan (Lombardie) arrive par camions. Ces camions sont plombés pendant tout le trajet et déplombés à l'arrivée, il n'y a donc pas de contact humain avec le courrier et les colis durant le transport.

La gestion des arrivées transport dans les établissements :

- Par mesure de précaution, il sera demandé aux chauffeurs de ces camions de porter un masque chirurgical. Les établissements qui réceptionnent ces flux seront dotés de masques chirurgicaux et les personnes qui sont en contact avec les chauffeurs seront également équipées de masques : personnels dans les PC sécurité, personnels de quai (postiers, intérimaires ou prestataires externes). Des flacons de gel hydro-alcoolique seront mis à disposition de ces établissements.
Un document en français et en italien présentant ces mesures de prévention sera mis à disposition de ces établissements pour informer les chauffeurs.
- Les bordereaux de liaison remis par les chauffeurs seront stockés trois heures au minimum avant toute manipulation. Une personne ayant touché le bordereau peut se laver les mains ou utiliser du gel.
- Les personnes qui travaillent dans ces établissements mais ne sont pas en contact avec un chauffeur en provenance de Lombardie ou Vénétie n'ont pas à porter de masque car elles ne sont pas exposées à un risque particulier.
- Les entreprises sous-traitantes et d'intérim dont des personnels travaillent dans ces sites seront informées des mesures de prévention mises en place.
- Les flux export vers l'Italie continuent à être traités sans changements.

3. L'association des représentants du personnel

- Les CHSCT compétents pour les sites qui prennent des dispositions de prévention particulières (accueil de camions en provenance de Lombardie/Vénétie) reçoivent rapidement une présentation de ces mesures pour avis.
- Les autres CHSCT seront informés sur les mesures générales prises par La Poste en lien avec le coronavirus.
- Les CNSST de La Poste et des branches seront informées cette semaine des nouvelles dispositions prises.

III. Rappels sur le coronavirus (Q/R)

1. Comment s'attrape le coronavirus ?

Les premiers cas de coronavirus sont vraisemblablement dus à un contact animal, mais la possibilité d'une transmission inter-humaine par voie respiratoire suite à un contact proche est maintenant confirmée.

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc que des contacts étroits sont nécessaires pour transmettre la maladie. Il y a contact étroit pour une personne ayant partagé le même lieu de vie que la personne malade lorsque celle-ci présentait des symptômes (famille, même chambre d'hôpital ou d'internat) ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins de 1 mètre de la personne malade au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion en l'absence de mesures de protection efficaces.

2. Quels sont les symptômes du coronavirus ?

Les premiers symptômes sont la fièvre, la toux et des difficultés respiratoires.

3. Quel est le délai d'incubation ?

Le délai d'incubation pour les formes du virus connues à ce jour est de 7 jours en moyenne et peut aller jusqu'à 14 jours. Passé ce délai, la personne ne développera pas la maladie et il n'y aura pas de risque de contagion.

4. Que doit faire une personne rentrant de Chine qui aurait ces symptômes ?

Pour éviter toute contagion, les pouvoirs publics donnent une recommandation unique : contacter le SAMU (appeler le 15) qui assurera la prise en charge de la personne et l'orientera si cela est nécessaire vers des structures sécurisées (hôpitaux équipés de chambres d'où l'air ne ressort pas avant d'avoir été traité et purifié). Il ne faut donc pas aller chez son médecin traitant ou aux urgences.

5. Quelle est la situation en France à ce jour ?

Il n'y a pas de transmission inter-humaine épidémique avérée de la maladie actuellement en France.

6. La contagion est-elle possible en touchant des marchandises en provenance de Chine (colis, petit paquet ?)

Le virus survit à température normale et par temps sec sur un objet jusqu'à 2 à 3 heures. Il n'y a donc pas de risque de contamination par un paquet en provenance de Chine en raison du délai de transport vers la France.

C'est ce que dit la Direction Générale de la Santé :

« Est-ce que le 2019-nCoV survit dans le milieu extérieur ?

Au vu des données disponibles sur la survie des coronavirus dans le milieu extérieur (3 heures ou moins sur des surfaces inertes sèches) et compte tenu des temps et conditions de transport avec la Chine, le risque d'être infecté par le nCoV en touchant un objet importé de Chine est considéré comme extrêmement faible ».

7. Quelles sont les mesures de prévention adaptées actuellement ?

La mesure de prévention la plus adaptée est de se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon. C'est la mesure de prévention recommandée en général pour éviter la grippe ou la gastro-entérite.

Le gel ne doit pas être utilisé lorsqu'un point d'eau est accessible : le lavage de mains est plus efficace que le gel et La Poste souhaite conserver ses réserves de gel au cas où leur utilisation serait nécessaire plus tard.

8. Le port d'un masque est-il utile ?

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). Le port du masque est donc recommandé pour les personnes malades et pour les personnes qui les côtoient.

A ce jour il n'y pas de transmission avérée de la maladie en France. Il n'y a donc pas de recommandation de port de masque de la part des Autorités de Santé.

La Poste dispose d'un stock de masques important pour équiper les postiers si ces recommandations évoluaient.

9. Le port de gants est-il utile ?

Il n'y a actuellement pas de recommandation par les autorités sanitaires de porter des gants pour se protéger du virus. Les mesures d'hygiène standard restent efficaces : le fait de se laver les mains régulièrement avec du savon.

Le port de gants de manutention reste obligatoire dans les activités de manutention des colis, pour éviter le risque de choc, écrasement, coupure.

Ces informations seront actualisées autant que nécessaire en fonction des éléments communiqués par les autorités de santé pour protéger au mieux la santé des postiers.